

2023

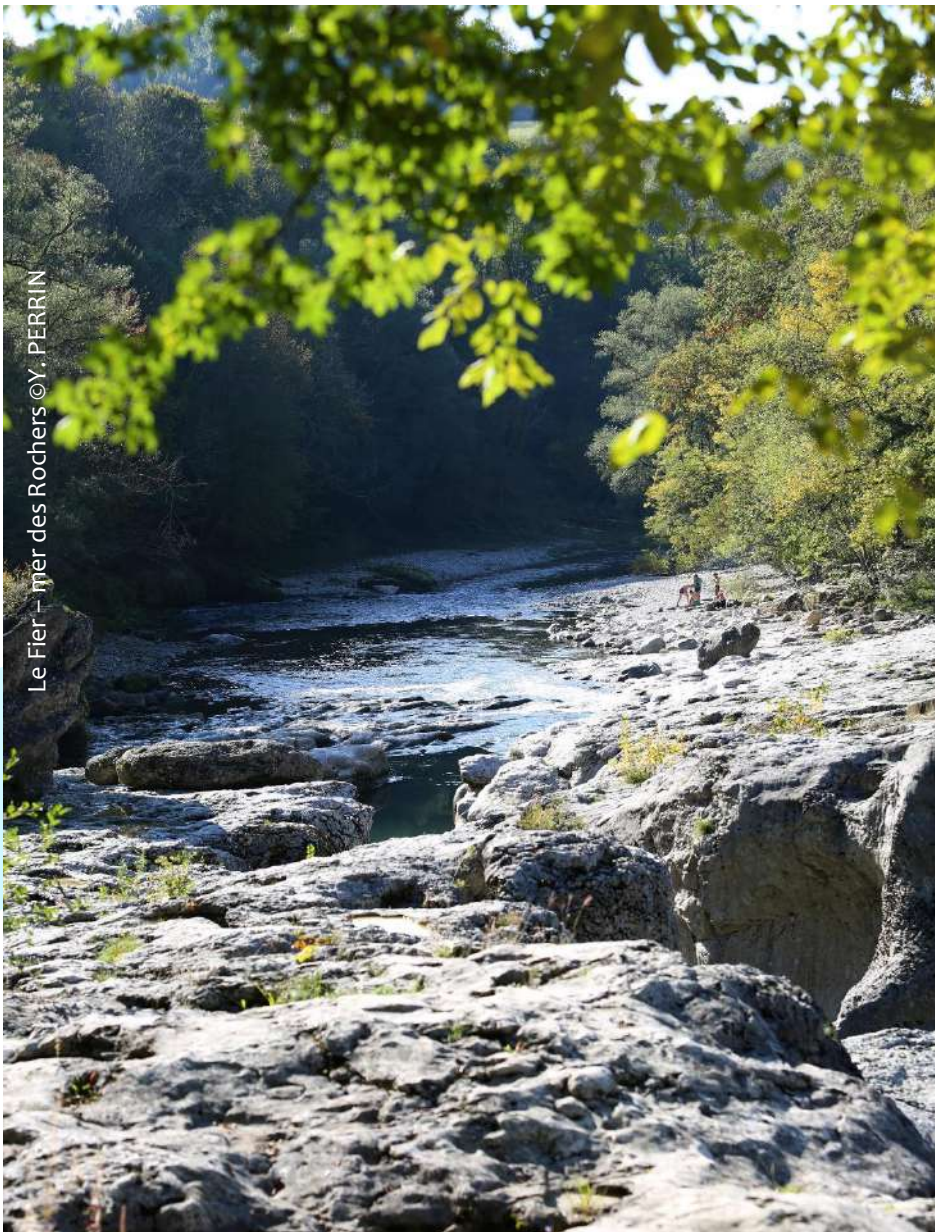

**CONTRAT
DE BASSIN** *Fier &
Lac d'Annecy*

Rapport annuel d'activité

SILA
l'oxygène
à la source

**haute
savoie**
le Département

**agence
de l'eau**
RHÔNE MÉDITERRANÉE
CORSE
établissement public de l'E



Le Fier – mer des Rochers ©Y. PERRIN

Le mot du Président

J'ai le plaisir de vous présenter l'avancement technique et financier des actions réalisées cette année dans le cadre du Contrat de bassin Fier & Lac d'Annecy.

L'année 2023 marque l'achèvement du Contrat de bassin Fier & Lac d'Annecy qui a débuté en 2017. Je tiens à remercier tous les porteurs de projet de leur engagement pour l'atteinte des objectifs du Contrat, visant à assurer une gestion durable et équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques sur notre territoire. Je tiens également à remercier nos partenaires, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ainsi que le Département de la Haute-Savoie, pour leur soutien et leur accompagnement quotidien. Nous pouvons être fiers du chemin accompli, et de la dynamique qui s'est emparée du territoire sur ces sujets centraux de la gestion de l'eau.

L'année 2024 verra la réalisation d'un bilan du Contrat de bassin (démarrage de l'étude début 2024 pour une durée prévisionnelle de neuf mois) auquel l'ensemble des acteurs locaux et des partenaires institutionnels seront associés.

Un nouveau Contrat de bassin devrait voir le jour à l'issue de ce bilan, pour donner les prochaines lignes directrices à nos actions dans le cadre d'une programmation pluri-annuelles. Je me réjouis de construire ce nouvel outil avec vous.

Bonne lecture !

Pierre BARRUCAND
Président du Comité de bassin Fier & Lac d'Annecy

SOMMAIRE

Lexique _____ page 5

Temps forts 2023 _____ page 6

Le bassin du Fier et du Lac d'Annecy _____ page 7

Le territoire _____ page 7

L'historique de la démarche _____ page 8

Le Contrat de bassin _____ page 9

La gouvernance _____ page 10

La Phase 2 du Contrat (2020-2023) _____ page 11

Bilan 2022 _____ page 12

Etat des dépenses _____ page 12

Avancement des opérations _____ page 13

Bilan pour chaque volet _____ pages 14 à 47

Annexes

LEXIQUE

Les sigles figurant dans ce lexique sont signalés dans le texte par un (*).

AAC	Aire d'alimentation de captage	OFB	Office français de la biodiversité
AAPPMA	Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	ONF	Office national des Forêts
AEP	Alimentation en eau potable	PADD	Plan d'Aménagement et de Développement Durable
AERMC	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	PEE	Plantes Exotiques Envahissantes
AMO	Assistance à maîtrise d'ouvrage	PGSZH	Plan de gestion stratégique des zones humides
ANC	Assainissement non collectif	PCS	Plan communal de sauvegarde
Asters	Conservatoire d'espaces naturels de la Haute-Savoie	PLU(i)	Plan local d'urbanisme (intercommunal)
AVP	Avant-Projet (phase d'une mission de maîtrise d'œuvre)	POS	Plan d'occupation des sols
CASMB	Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc	PRO	Projet (phase d'une mission de maîtrise d'œuvre)
C2A	Communauté de l'Agglomération d'Annecy	RCS	Réseau de contrôle et de surveillance
CCFU	Communauté de communes Fier et Usses	RCO	Réseau de contrôle opérationnel
CCRTS	Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie	RNAOE	risque de non atteinte des objectifs environnementaux
CCSLA	Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy	RSDE	Recherche et réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau
CCVT	Communauté de communes des Vallées de Thônes	RUTP	Rejets urbains par temps de pluie
CD74	Conseil départemental de la Haute-Savoie	SCOT	Schéma de cohérence territoriale
CNR	Compagnie nationale du Rhône	SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (échelle du bassin Rhône Méditerranée Corse)
CPIE BG	Centre permanent d'initiative pour l'environnement du Bugey-Genevois	SDIS74	Service départemental d'incendie et de secours de Haute-Savoie
CISALB	Comité intersyndical pour l'assainissement du lac du Bourget	SEA	Société d'économie alpestre
CTENS	Contrat de territoire Espaces naturels Sensibles	SGA	Schéma général d'assainissement
DCE	Directive cadre sur l'eau	SILA	Syndicat Mixte du Lac d'Annecy
DCE	Dossier de Consultation des Entreprises	SLGRI	Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	UDEP	Unité de dépollution
DDT	Direction départementale des territoires	ZH	Zone humide
EBF	Espace de bon fonctionnement		
EDF	Electricité de France		
EEE	Espèce exotique envahissante		
EP	Eaux pluviales		
EPAGE	Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux		
EPU	Eaux pluviales urbaines		
ERC	Eviter, Réduire, Compenser		
ETP	Equivalent temps plein		
EU	Eaux usées		
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale		
FDPPMA74	Fédération de Haute-Savoie pour la pêche et la protection du milieu aquatique		
FRAPNA	Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature		
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations		
GRAIE	Groupe de recherche, animation technique et information sur l'eau		
INRAE (CARTEL)	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Centre alpin de recherche sur les réseaux trophiques des écosystèmes limniques)		
ISETA	Institut des Sciences de l'Environnement et des Territoires d'Annecy (basé à Poisy)		
MOE	Maîtrise d'œuvre		
MOA	Maîtrise d'ouvrage		
LIDAR	Light detection and ranging		
OAP	Orientation d'aménagement et de programme		

Temps forts 2023

janvier

DEBUT DE L'EXPLOITATION DES STATIONS
HYDROMETRIQUES PAR LE SILA



Le Viéran ©AREA

22 mars

PRESENTATION DES TRAVAUX REALISES PAR
AREA POUR LA RESTAURATION DE LA
CONTINUITE ECOLOGIQUE SUR LE VIERAN



Le Flan ©SILA

juin

REINJECTION DES MATERIAUX
EXCEDENTAIRES DES TRAVAUX DU
NOM DANS LE FIER (PLAINE DU FIER)



Le Fier dans la Plaine du Fier ©SILA

14 décembre

COMITE DE BASSIN
7EME COMITE DE LA PHASE
OPERATIONNELLE DU CONTRAT



Le Viéran ©SILA

Le bassin du Fier et du lac d'Annecy

Le territoire

Le territoire retenu pour le Contrat porte sur le bassin versant du Fier & du Lac d'Annecy. Ce vaste ensemble géographique de près de 950 km² se compose de 28 masses d'eau superficielles et 3 masses d'eau souterraines.

Le Fier constitue le cours d'eau principal du bassin versant. Il prend sa source au Mont Charvin, au cœur de la chaîne des Aravis, qui culmine entre 2000 et 2600 m d'altitude. L'activité agricole (principalement l'élevage bovin laitier et la production de fromage) est importante sur ce secteur. Le Fier quitte ensuite le milieu montagnard pour traverser l'agglomération annécienne, qui se caractérise par une forte urbanisation et un tissu industriel et artisanal dense. Il rejoint enfin le Rhône en cheminant au travers les mythiques Gorges du Fier. Plusieurs installations hydroélectriques gérées par EDF* sont positionnées sur ce tronçon (Brassilly, Chavaroche, Vallières et Motz).

Les deux principaux sous-bassins du Fier sont la Fillière, qui rejoint le Fier à la moitié de son parcours, et le Lac d'Annecy.

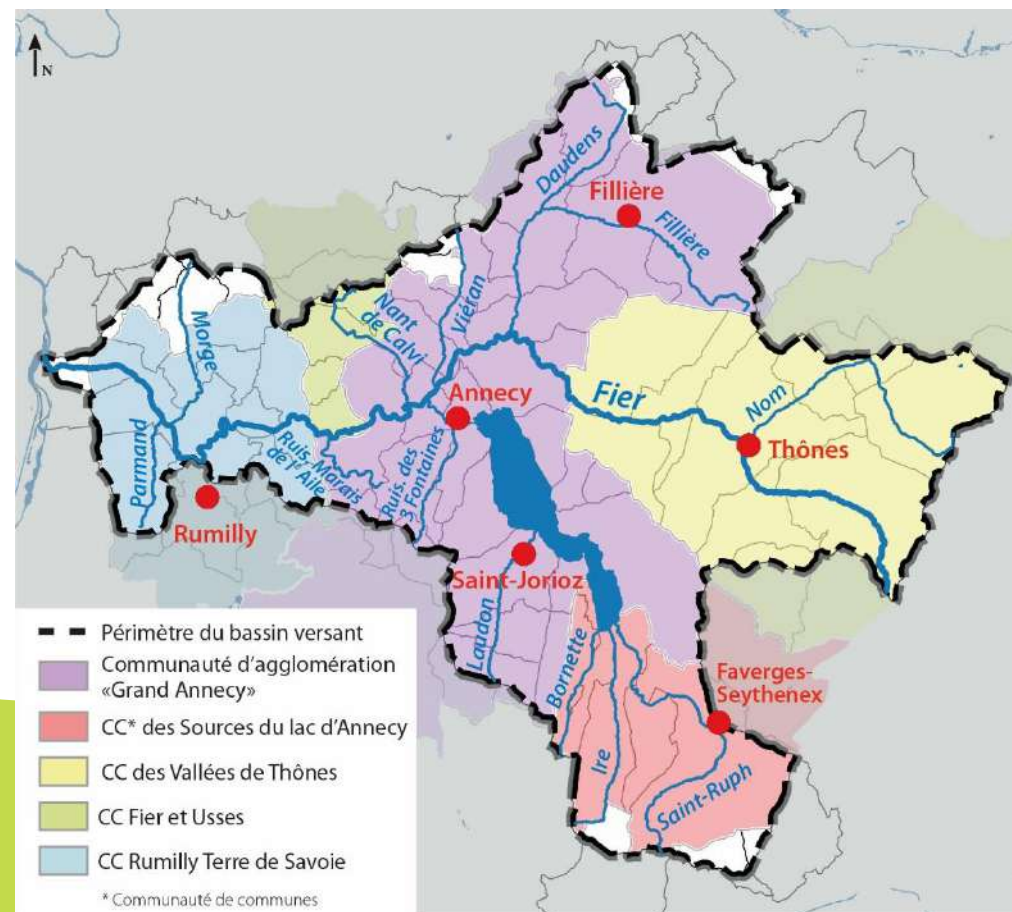
Affluent du Fier via le Thiou, le lac d'Annecy présente une superficie de 26,5 km² et une profondeur moyenne de 41,5 m. Une politique de traitement systématique des eaux usées sur son bassin versant, mise en œuvre dès 1964 par le SILA*, lui permet d'afficher une très bonne qualité physico-chimique de ses eaux.

Bassin versant de 950 km²

700 km de cours d'eau

250 000 habitants

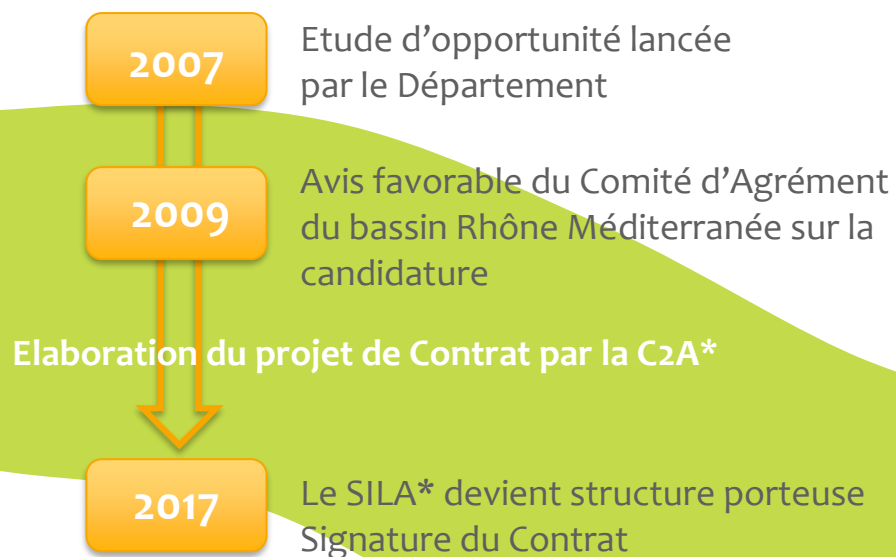
71 communes



L'historique de la démarche

Afin de répondre aux enjeux en matière d'eau et de milieux aquatiques sur le territoire, de nombreuses actions ont été engagées localement. En 2007, le Département de la Haute-Savoie a lancé une étude d'opportunité pour la mise en place d'une gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant du Fier et du Lac d'Annecy. Cette étude s'est accompagnée entre 2007 et 2009 d'une phase importante de concertation avec les acteurs locaux.

Ces derniers ont tous affirmé la nécessité de **mettre en place une gestion globale et intégrée de l'eau et des milieux aquatiques à une échelle hydrographique cohérente**. Deux questions se posaient : sur quel territoire ? Dans le cadre de quelle procédure ?



Le scénario retenu a finalement porté sur une démarche unique à l'échelle du bassin versant. Compte tenu du besoin d'opérationnalité à court et à moyen terme et de la volonté des acteurs de réfléchir et d'agir collectivement, il a été décidé de s'engager dans un **Contrat de bassin** à l'échelle du territoire.

Le Département de la Haute-Savoie et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ont été moteurs pour le lancement de cette démarche.

Singularité du projet, c'est la Communauté de l'Agglomération d'Annecy (C2A*) qui a été désignée en 2009 comme structure porteuse pour accompagner le Comité de bassin dans la phase d'élaboration du Contrat. Un partenariat politique et financier a été établi avec les 7 autres Communautés de communes historiques, afin de partager l'ensemble des décisions relatives au Contrat et de répartir les coûts.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA*) a pris le relais de la C2A* en tant que structure porteuse du Contrat.

Le Contrat de bassin

C'est une procédure qui engage des porteurs de projets locaux et des partenaires financiers. Le Contrat est défini sur le territoire d'un bassin versant en faisant appel à des principes de solidarité entre amont et aval, rives droite et gauche, rivières principales et affluents.

Des objectifs de protection du milieu aquatique, de qualité des eaux, de lutte contre les inondations et de gestion équilibrée des ressources en eau sont adoptés par l'ensemble des parties prenantes.

Le Contrat prévoit la manière opérationnelle d'atteindre ces objectifs grâce à un programme d'actions, planifié sur 7 ans, dans lequel sont désignés les maîtres d'ouvrage, le mode de financement et les modalités de réalisation des études et des travaux.

45 fiches actions déclinées en 227 opérations

34 maîtres d'ouvrage (EPCI*, communes, Département, associations, entreprises...)

Budget de **49** millions d'euros HT (estimation 2017 à 2023)

NB : Données initiales 2017, avant la signature de l'avenant de Phase 2 du Contrat



Le Contrat de bassin Fier & Lac d'Annecy a été validé par la commission des Aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse le 29 juin 2017 et par la Commission permanente du Département de la Haute-Savoie le 12 juin 2017. Il a été établi pour la période 2017-2023, en distinguant deux phases opérationnelles :

- Phase 1 : 2017-2019
- Phase 2 : 2020-2023

5 thématiques de travail ont été identifiées :

Volet M : Milieux aquatiques et risques naturels

Volet Q : Qualité de l'eau

Volet R : Ressources en eau

Volet V : Valorisation

Volet G : Gouvernance et suivi

La gouvernance

Le Comité de bassin est chargé d'accompagner la mise en œuvre du Contrat de bassin. Il s'agit de rassembler et mobiliser les acteurs concernés, d'évaluer la réalisation du Contrat par le suivi du programme d'actions et l'évolution de la qualité des milieux aquatiques et de communiquer sur l'état d'avancement du Contrat auprès des partenaires et du grand public.

Le Comité de bassin Fier & Lac d'Annecy est composé de trois collèges :

- Les représentants des élus ;
- Les représentants des organisations professionnelles et les usagers de la rivière ;
- Les représentants de l'Etat et ses Etablissements publics.

Le Président actuel du Comité de bassin Fier & Lac d'Annecy a été élu le 15 décembre 2021, en la personne de M. Pierre BARRUCAND.

Suites aux échanges qui ont eu lieu lors des réunions du Comité de bassin en 2021 et 2022, un travail sur l'évolution du Comité de bassin a été réalisé en 2023. Il ressort de ce travail que le nom, le rôle et les objectifs du Comité de bassin restent inchangés. En accord avec l'Etat, la forme du Comité de bassin évolue pour devenir un Comité consultatif (délibération du Comité syndical du SILA du 11-12-2023). De plus, la composition du Comité de bassin est mise à jour avec l'ajout de nouvelles structures.

Une stratégie d'organisation territoriale a été actée en 2019 par les élus du bassin versant Fier & Lac d'Annecy pour l'exercice des compétences du Grand cycle de l'eau.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, le SILA :

- a réalisé un travail spécifique en 2021 sur l'élaboration et la rédaction des nouveaux statuts du SILA ;
- exerce, depuis le 1^{er} janvier 2022, l'entière responsabilité de la compétence GEMAPI et certaines missions du « Hors-GEMAPI » ;
- a élaboré, délibéré (le 12/12/2022) et déposé au Préfet de Région, un dossier de demande de reconnaissance EPAGE* (Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux) du SILA ;
- sera désormais reconnu officiellement comme EPAGE* à compter du 1^{er} janvier 2024, suite à une nouvelle modification de ses statuts.

La Phase 2 du Contrat (2020-2023)

Dans la continuité de la Phase 1

Les enjeux et les objectifs du Contrat ont fait l'objet d'un long travail de définition et de concertation avec tous les acteurs du territoire entre 2009 et 2016. La situation du bassin versant n'a pas connu d'évolution suffisante pour nécessiter une révision de ce travail. Les objectifs initiaux du Contrat ont donc été confirmés et conservés pour la Phase 2 du Contrat.

Un programme d'actions revisité

Un travail intense de concertation et d'échanges techniques entre le SILA et les porteurs de projet a été mené entre juillet et octobre 2019, afin de construire le programme d'actions de la Phase 2 du Contrat. Toutes les opérations prévues initialement au Contrat ont été réétudiées, pour juger de la pertinence de leur inscription en Phase 2.

Il s'agissait également d'intégrer les conclusions du bilan à mi-parcours, d'éventuelles nouvelles opérations qui seraient apparues nécessaires et bien entendu de prendre en compte les programmes opérationnels découlant des études de stratégie générale portées en Phase 1 du Contrat (plantes exotiques envahissantes, plan de gestion stratégique des zones humides, observatoire de la qualité des cours d'eau, ressource en eau, plan de gestion sédimentaire, schéma général d'assainissement). Les notions de pragmatisme et de réalisme tant technique que financier ont guidé cette démarche.



Avenant de prolongation au Contrat de bassin

Le Contrat de bassin Fier & Lac d'Annecy se termine le 31 mars 2023.

Dans le but de finaliser les actions du Contrat déjà engagées et car l'Agence de l'eau ne finance pas de nouveau Contrat à cheval sur deux programmes d'aides, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a proposé en 2022 aux maîtres d'ouvrage, de prolonger la durée du Contrat jusqu'au 31 décembre 2023 (et jusqu'au 31 décembre 2024 pour le cas particulier de l'opération collective « Soyons FIER ! »).

Les actions concernées sont celles financées par l'Agence de l'eau.

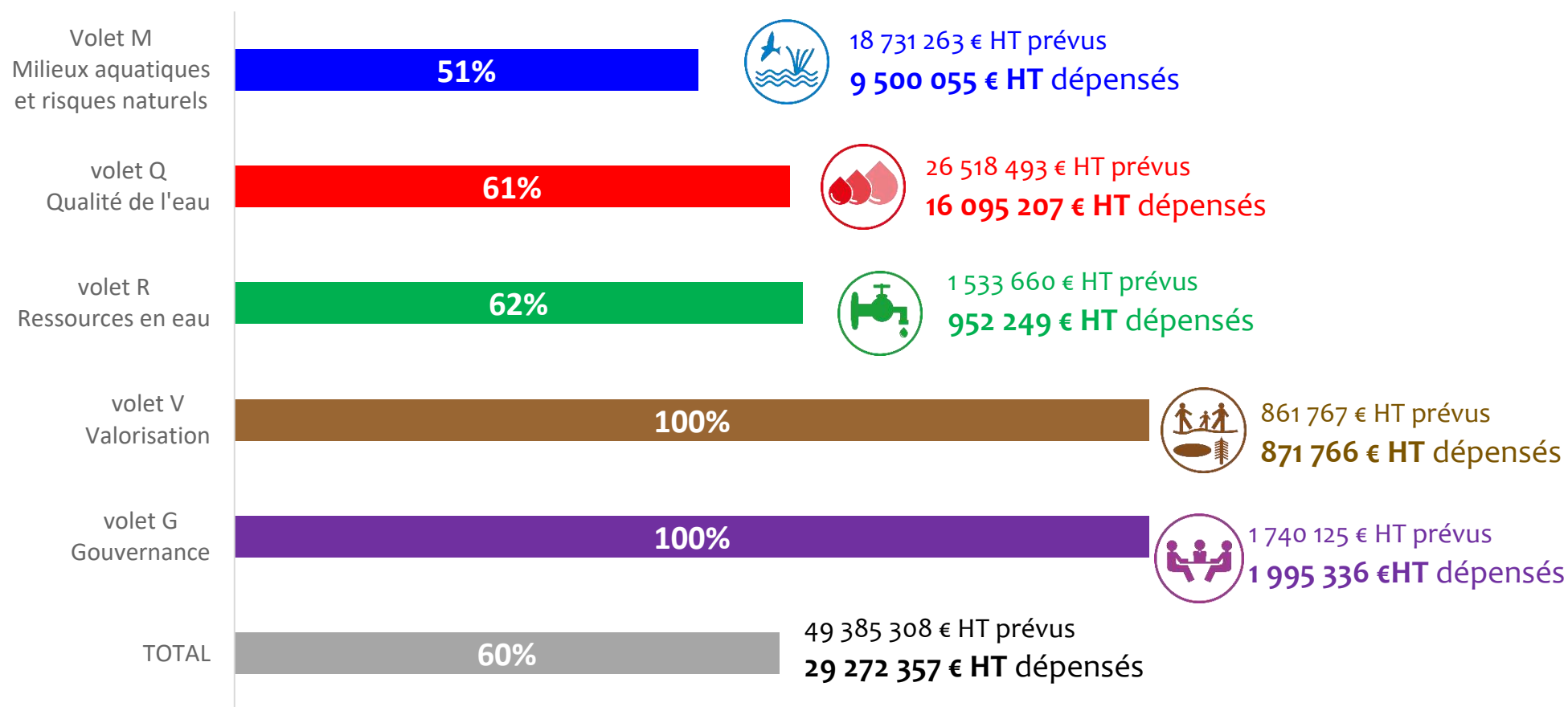
L'ensemble des maîtres d'ouvrage concernés ont signé cet avenant début 2023.

La Phase 2 en quelques chiffres :

- ✓ Signature de l'avenant le 12 mars 2020
- ✓ En vigueur jusqu'au 31 décembre 2023
- ✓ 36 fiches actions déclinées en 129 opérations
- ✓ 20 maîtres d'ouvrages
- ✓ 32 millions d'euros HT

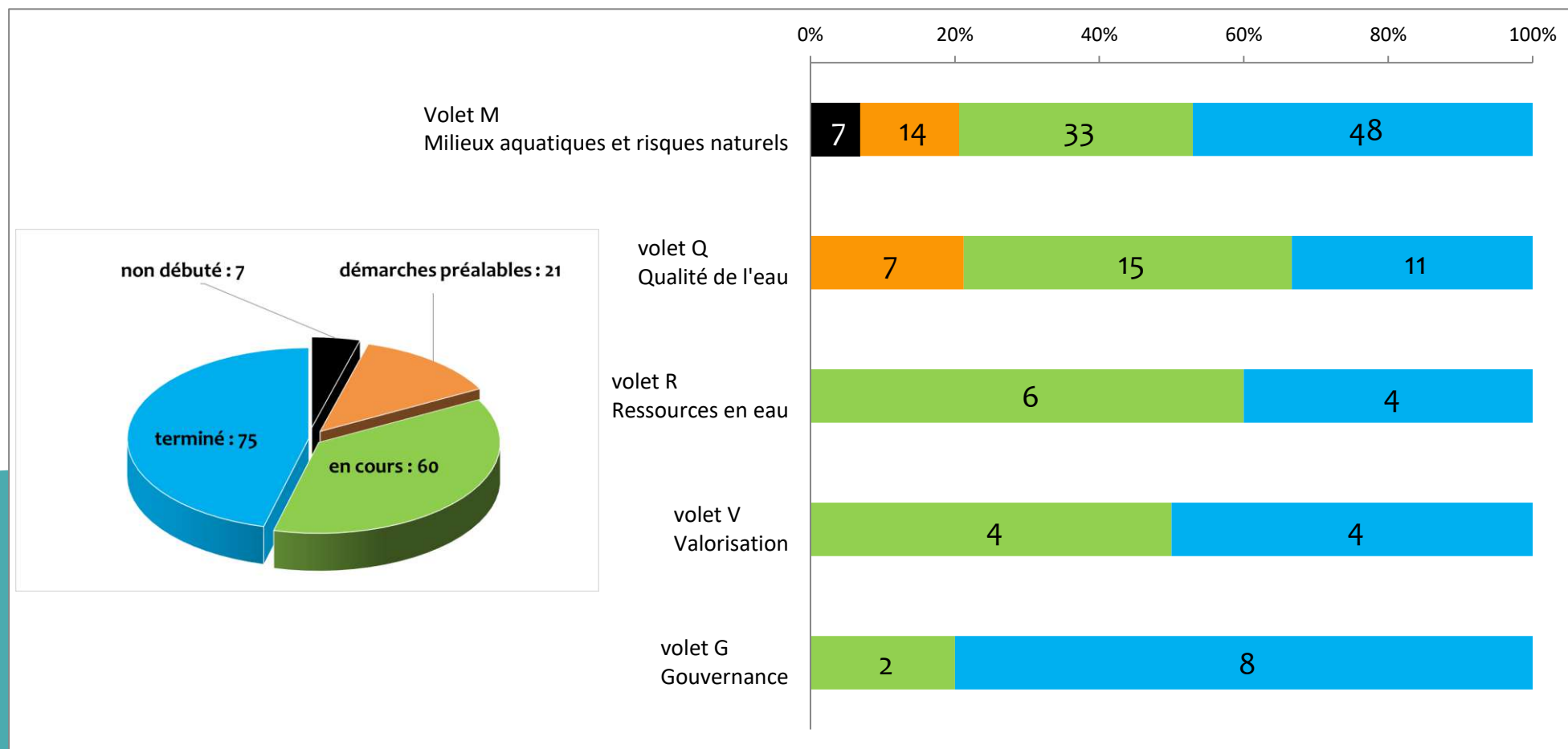
Bilan 2023 du Contrat de bassin

Etat des dépenses vis-à-vis des montants totaux prévus
sur la période 2017-2023 (Phase 1 + Phase 2)



Bilan 2023 du Contrat de bassin

Avancement technique des opérations en 2023 par rapport au prévisionnel 2017-2023 (Phase 1 + Phase 2)



* 216 opérations prévues au total (dont certaines renvoient vers une autre opérations – celles-ci ne sont pas présentées dans le bilan d'avancement ci-dessus)

Grille de lecture pour les pages suivantes (présentation du bilan des actions 2023 par volet)

Volet XX : XXXX

OBJECTIF X1 : XXXXX

XXXXXXXXXX

X1-1 : XXXXX (XXX)

- XXXXXXXX
- XXXXXXXX
- XXXXXXXX

XX signataires engagés

XX démarches préalables

XX opérations en cours

XX opérations terminées

Etat des dépenses vis-à-vis du montant prévu
sur 2017-2023 : **XX** %

Montant des subventions accordées

- CD74 : xxxxx €
- AERMC : xxxxxxx €

X1

Identification du **volet thématique traité**

Rappel : le contrat comprend 5 volets :

- Volet M : Milieux aquatiques et risques naturels
- Volet Q : Qualité de l'eau
- Volet R : Ressources en eau
- Volet V : Valorisation
- Volet G : Gouvernance et suivi

Identification de l'**objectif traité** et **bref rappel du contexte**

Attention : tous les objectifs d'un même volet ne sont pas décrits. Sont mentionnés uniquement les objectifs pour lesquels des opérations sont en cours ou ont été réalisées en 2023.

Présentation d'**opérations** réalisées en lien avec cet objectif. Le maître d'ouvrage de l'opération est indiqué entre parenthèses.

Attention : toutes les opérations liées à l'objectif et figurant au Contrat ne sont pas décrites. Sont mentionnées uniquement les principales opérations en cours ou réalisées en 2023.

Volet M : milieux aquatiques et risques naturels



OBJECTIF M1 : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques

Cet objectif à caractère transversal porte sur l'ensemble des milieux aquatiques : les cours d'eau, les zones humides et le lac d'Annecy. En cohérence avec le SDAGE*, le Contrat de bassin recommande que la mise en œuvre de ses objectifs (notamment ceux portant sur la prévention des risques naturels) prenne en compte l'enjeu de préservation et de restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques.

Les thématiques envisagées dans ce chapitre sont vastes (espace de bon fonctionnement des cours d'eau, restauration hydromorphologique des cours d'eau, protection et gestion des zones humides, préservation et restauration du lac d'Annecy, espèces exotiques envahissantes) et les actions ambitieuses.

11 signataires engagés

5 démarches préalables

21 opérations en cours

18 opérations terminées

Etat des dépenses vis-à-vis du montant
prévu sur 2017-2023 : **47 %**

Montant des subventions accordées

- CD74 : 1 429 890 €
- AERMC : 1 969 299 €

M1

M1-1 : Cartographie des Espaces de Bon Fonctionnement non étudiés (SILA*)

Un cours d'eau fonctionne bien et assure de nombreuses fonctions (dissipation de l'énergie en crue, circulation de la faune et des matériaux, ressource en eau...) s'il dispose d'un espace suffisant pour évoluer : il s'agit de « l'Espace de Bon Fonctionnement ». Il est essentiel de le cartographier pour pouvoir le protéger et si besoin le restaurer.

Le SILA* a lancé début 2019 une étude destinée à poursuivre sur 94 km de nouveaux cours d'eau cette cartographie, initiée en phase d'élaboration du Contrat. Elle a été établie conjointement avec le plan de gestion sédimentaire (voir action M2-1). Les résultats définitifs des cartographies ont été transmis en 2022.

M1-1 : Maîtrise foncière de l'Espace de Bon Fonctionnement des affluents du Bout du lac (CCSLA*)

La CCSLA* accompagne depuis plusieurs années ses projets de restauration de cours d'eau par des acquisitions foncières au sein des EBF*. Le programme d'acquisition se poursuit notamment sur les rives du Nant de Montmin. La mission de maîtrise d'œuvre lancée fin 2023 par le SILA* pour la restauration hydromorphologique du Nant de Montmin devrait constituer une précieuse aide à la décision pour la poursuite des démarches de maîtrise foncière.

M1-2 : Restauration hydromorphologique du ruisseau de Seysolaz et du marais du puits de l'Homme (SILA* depuis le 01/01/2022, anciennement CCFU*)

Le Marais du Puits de l'Homme, sur la commune de Sillingy, fait l'objet d'une exploitation agricole depuis la fin du XIXème siècle. Un réseau de drains débouche dans le ruisseau de Seysolaz, qui traverse l'ensemble du marais. La CCFU*, puis le SILA, mènent une réflexion pour permettre une restauration de la zone humide et du ruisseau de Seysolaz tout en maintenant l'activité agricole sur le secteur.

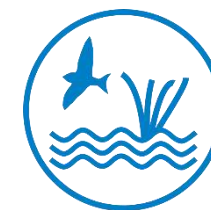
Une mise à jour de l'inventaire faune / flore a été réalisée en 2023 sur l'ensemble du site en prévision de la rédaction des documents réglementaires pour réaliser les aménagements.

La modélisation hydraulique a également pu être mise à jour suite à la finalisation des levés topographiques.

Une réunion de présentation du projet aux propriétaires s'est tenue le 26 septembre 2023 à Sillingy.



M1-2 : Restauration hydromorphologique du Malnant (SILA* depuis le 01/01/2022, anciennement CCVT*)



Le secteur du Malnant a connu par le passé, mais aussi très récemment, de nombreuses catastrophes naturelles (avalanches et crues torrentielles). Afin d'appréhender de façon globale le problème du transport sédimentaire et le phénomène d'érosion, un plan de gestion a été réalisé en 2016. Ce plan de gestion met notamment en avant la restauration de l'espace de mobilité du cours d'eau.

Le SILA* a repris la maîtrise d'ouvrage de ce dossier depuis le 1^{er} janvier 2022. Les services de l'Etat ont demandé des compléments au dossier d'Autorisation environnementale initialement déposé par la CCVT* pour la mise en œuvre opérationnelle du plan de gestion. La rédaction de cet addendum par le SILA* est en cours.



M1-2 : Travaux sur le Nom (SILA* depuis le 01/01/2022, anciennement CCVT*)

Ce projet concerne le Nom dans la traversée de Thônes, en amont immédiat de sa confluence avec le Fier. Sur ce secteur, des risques avérés de débordement en crue ont été identifiés.

Les travaux ont pour objectif d'augmenter la capacité du lit, notamment en abaissant le niveau du fond, et restaurer la continuité écologique. Cette opération a impliqué l'arasement du seuil de la Reisse, qui était infranchissable. Trois seuils de calage intermédiaire ont été mis en place, tous franchissables par la faune piscicole.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le SILA a repris la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Les travaux hydrauliques ont été finalisés en 2022. L'année 2023 a été consacrée aux remises en état et aux travaux connexes.

Les excédents de matériaux du chantier issus du Nom ont été réinjectés dans la plaine du Fier en 2023, conformément aux préconisations du plan de gestion sédimentaire (cf. action M2-1).

Un suivi du déplacement de ces matériaux est réalisé par RFID (Radio Frequency Identification).



M1-2 : Restauration du Ruisseau de Montmin (SILA* depuis le 01/01/2022, anciennement CCSLA*)

Le lit du Ruisseau de Montmin a été rectifié par le passé. Le cours d'eau présente une tendance à l'incision, des érosions progressives et un transport solide conséquent jusqu'à la confluence avec l'Eau Morte.

L'objectif de ce projet est de reméandrer le cours d'eau, de créer une zone d'expansion des crues et de connecter le cours d'eau à ses annexes.

Le SILA* a repris la Maîtrise d'Ouvrage de cette action en janvier 2022. Le marché de Maîtrise d'œuvre a été attribué en novembre 2023 pour une durée prévisionnelle de 30 mois, tenant compte de la rédaction et de l'instruction des dossiers règlementaires.



M1-4 : Sensibilisation des collectivités en charge de l'urbanisme afin de mieux prendre en compte les zones humides (SILA*)

Le SILA* a pour mission de sensibiliser et d'accompagner les élus et les services des collectivités en charge de l'urbanisme sur le thème des zones humides. Il s'agit de profiter des procédures de révision ou d'élaboration des documents d'urbanisme (PLU*, POS*, cartes communales, SCOT*) pour améliorer la prise en compte des zones humides recensées.

En 2023, le SILA a notamment rendu des avis techniques sur le PLU* de Charvonnex, le PADD* du Grand Annecy ou le SCOT* du bassin annécien.

M1-5 : Elaboration de notices de gestion des zones humides (SILA*)

L'élaboration de deux notices de gestion de zones humides est en cours : l'une sur le Marais des Vorges à Marcellaz-Albanais, et l'autre sur le Marais de la Tine à Chavanod. Ces deux notices devraient être finalisées début 2024.



M1-5 : Mise en œuvre du plan de gestion de la zone humide de Champ Laitier (ONF*)

Etabli en concertation avec les acteurs locaux, le plan de gestion d'une zone humide établit le diagnostic, définit sur une durée de cinq à dix ans les actions de préservation, le cas échéant de restauration, de conciliation des usages et d'ouverture au public.

Concernant la zone humide de Champ Laitier, l'année 2023 a permis la réalisation des actions suivantes :

- renouvellement de la signalétique à l'entrée des alpages ;
- suivi de la *Drosera rotundifolia* ;
- aménagement d'une plateforme d'observation de la tourbière ;
- mise en défens de la tourbière.

D'autres actions doivent se poursuivre sur l'année 2024.



M1-8 : Programme de protection et de restauration des roselières lacustres : seconde tranche de travaux (SILA*)

La seconde tranche de travaux sur les roselières lacustres a été achevée en 2022. Des opérations de maintenance / entretien des grillages de protection des jeunes plants de roseaux ont eu lieu en 2023 et se poursuivront jusqu'en 2025.



M1-9 : Gestion des espèces exotiques envahissantes (SILA*, anciennement CCVT*, Grand Annecy, CCFU*, CCRTS*, CCSLA*)

Les travaux « lourds » ont été finalisés en 2022. Le suivi de ces travaux (garantie de repousse) s'est poursuivi en 2023.

Des travaux « intermédiaires » ont également eu lieu en 2023 : interventions manuelles sur le laurier cerise et l'arbre à papillon, sur les sites identifiés prioritaires sur l'ensemble du bassin versant.

Enfin, des travaux « légers » ont été réalisés en 2023 : déterrage de plantules, traitement de la berce du Caucase et étude préalable pour le traitement d'un foyer de Jussie.



OBJECTIF M2 : Gérer l'équilibre sédimentaire et le profil en long des cours d'eau

Les cours d'eau du bassin versant sont caractérisés par une dynamique morpho-sédimentaire très active. Les dysfonctionnements en matière d'équilibre sédimentaire peuvent être de deux ordres : problème local de blocage du transit sédimentaire au niveau d'un ouvrage ou bien problèmes plus généraux d'exhaussement ou d'incision sur des tronçons de cours d'eau.

Les mesures envisagées dans le Contrat de bassin pour rétablir l'équilibre sédimentaire vont souvent de pair avec la reconquête des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau et de la mobilité latérale du lit. Certains seuils peuvent également cumuler des problèmes de transit sédimentaire et de franchissabilité piscicole, d'où des projets de restauration globaux de la continuité écologique (piscicole et sédimentaire).

4 signataires engagés

2 démarches préalables

2 opérations en cours

4 opérations terminées

Etat des dépenses vis-à-vis du montant
prévu sur 2017-2023 : **42 %**

Montant des subventions accordées

- CD74 : 186 982 €
- AERMC : 203 595 €

M2



M2-1 : Travaux et aménagements définis dans le plan de gestion sédimentaire (SILA*)

Le plan de gestion sédimentaire définit des OUTILS permettant de suivre l'évolution du transport solide sur le bassin versant, d'identifier les ACTIONS COHERENTES à mettre en œuvre pour maintenir l'équilibre (curage / recharge) et ainsi de cadrer les interventions dans les cours d'eau.

Le programme d'actions du plan de gestion a été présenté et validé en comité de pilotage le 1^{er} décembre 2021.

M2-1 : Confortement du barrage des Roux sur le Saint-Ruph (CCSLA*)

La continuité sédimentaire du Saint-Ruph est perturbée par le barrage des Roux (haut de plusieurs mètres).

La CCSLA* est désormais propriétaire de la totalité du barrage et de l'accès depuis une route communale. Les travaux de création de l'accès sont prévus à l'automne 2023 et les travaux de restauration du barrage se poursuivront en 2024.



Barrage des Roux © HYDRETTES

M2-1 : Actualisation plan de gestion sédimentaire Saint-Ruph/Glière/Eau morte (SILA*)

Un plan gestion sédimentaire du Saint-Ruph/Glière/Eau morte a été élaboré par la CCSLA en 2014. Depuis, la CCSLA a réalisé plusieurs travaux de mise en œuvre de ce plan de gestion.

Suite aux travaux, ce plan de gestion doit être mis à jour afin de confirmer (ou non) les enjeux et les objectifs prioritaires, et de définir les actions à entreprendre dans les prochaines années.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le SILA a repris la maîtrise d'ouvrage de cette action. L'étude pour l'actualisation du plan de gestion a été finalisée en 2023. La demande d'examen au cas par cas a été déposée auprès des services de l'Etat fin octobre 2023. Selon le retour des services de l'Etat, un dossier d'Autorisation environnementale pourrait être nécessaire pour la mise en œuvre du nouveau plan de gestion.

M2-1 : Création d'une zone de gestion sédimentaire sur le Lagnat (SILA*)

Cette action est issue du programme d'actions du plan de gestion sédimentaire à l'échelle du bassin versant Fier & lac d'Annecy. L'objectif du projet est de limiter l'engravement du lit du Lagnat dans la traversée des hameaux de la commune d'Hauteville-sur-Fier, par la création d'une zone de gestion sédimentaire. L'engravement du lit est un facteur aggravant le risque inondation.

La consultation du marché de maîtrise d'œuvre se fera sur le 1^{er} trimestre 2024.



M2-1 : Aménagement du seuil du Pont de Ruphy ROE 44239 et du seuil amont confluence Nanceau sur la Bornette ROE 36760 (SILA* depuis le 01/01/2022, anciennement CCSLA*)

Le seuil du Pont de Ruphy a été diagnostiqué comme bloquant le transit sédimentaire vers le Marais de Doussard. De plus, une importante incision est présente en aval immédiat qui empêche tout franchissement piscicole. Les travaux d'aménagement du seuil auront donc le double objectif de restaurer la continuité écologique et sédimentaire.

Le seuil amont confluence Nanceau est un seuil de stabilisation du profil en long, considéré franchissable uniquement en situation hydrologique exceptionnelle.

Le lancement de la consultation pour la mission de Maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de ces deux seuils est prévu début 2024. L'espèce cible pour la restauration de la continuité écologique au droit de ces deux ouvrages est la truite lacustre.



OBJECTIF M3 : Restaurer la continuité piscicole des cours d'eau et des habitats aquatiques

En 2017, près de 300 ouvrages sur le territoire du Contrat étaient difficilement ou totalement infranchissables par les poissons. Or la libre circulation des espèces animales aquatiques est l'une des conditions du bon fonctionnement des cours d'eau. Le Contrat de bassin réalise un focus sur les 36 ouvrages considérés comme prioritaires pour la réalisation d'études de faisabilité et de travaux de restauration de la franchissabilité. Pour 29 de ces ouvrages, l'Etat a fixé des obligations réglementaires en matière de travaux à leurs propriétaires. De nombreuses actions inscrites au Contrat ont débuté depuis 2017 pour ce volet.

6 signataires engagés

4 démarches préalables

3 opérations en cours

13 opérations terminées

Etat des dépenses vis-à-vis du montant
prévu sur 2017-2023 : **82 %**

Montant des subventions accordées

- CD74 : 586 692 €
- AERMC : 1 870 764 €

M3



M3-2 : Restauration du seuil des pêcheurs sur le Fier (Département)

Situé dans la plaine du Fier le seuil des pêcheurs, en mauvais état, a fait l'objet de plusieurs renforcements d'urgence.

Il est en effet essentiel pour maintenir le niveau du lit du Fier dans la plaine, qui a confirmé sa tendance à l'enfoncement au vu des derniers levés topographiques réalisés.

L'objectif des travaux de restauration est d'assurer la franchissabilité du seuil. Les travaux seront finalisés en début d'année 2024 avec la partie génie végétal.

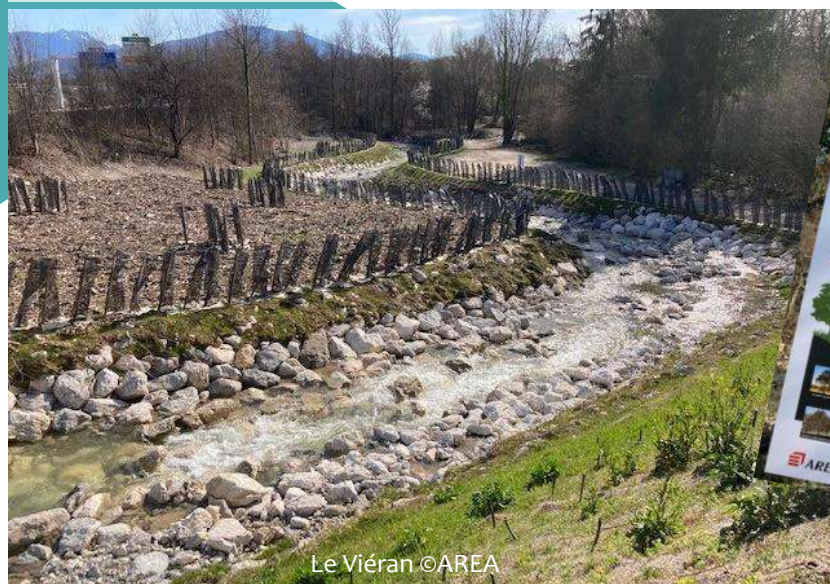
M3-2 : Aménagement du seuil des îlettes sur le Fier – étude de définition des travaux (Département)

Le cahier des charges de l'étude est en cours de rédaction, le lancement de l'étude est prévu début 2024.

M3-2 : Restauration de trois seuils sur le Viéran (AREA)

Lors de la construction de l'autoroute A41 reliant Annecy à Chamonix (milieu des années 1970), des travaux conséquents de déviation du Viéran ont été réalisés. Le lit du Viéran a été déplacé et plusieurs seuils ont été construits afin de rattraper la pente du fond du lit, complètement modifiée. Ces seuils sont des ouvrages parfois très conséquents (plusieurs mètres de haut) et souvent totalement infranchissables par la faune piscicole.

La société AREA a réalisé des travaux sur trois seuils en 2021 et 2022 (ROE 25684, ROE 25687 et ROE 25690). Les travaux ont permis de rétablir la libre circulation piscicole (espèces cibles : truite fario et chabot) et de végétaliser le cours d'eau (rafraichissement et oxygénation de l'eau). Des panneaux explicatifs du projet ont également été installés le long du chemin piéton qui longe le Viéran en rive droite.



M3-2 : Aménagement de seuils sur le Laudon (Grand Annecy)

Cette action vise à restaurer la continuité piscicole du Laudon par l'aménagement de deux seuils : Monetier et Bergeret (anciennes prises d'eau infranchissables).

Pour ce faire, le Grand Annecy a fait appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de missions en lien avec la maîtrise du foncier et l'élaboration du cahier des charges pour mandater un maître d'œuvre. La mission de maîtrise d'œuvre a démarré en 2022. L'année 2023 a également été consacrée à la réalisation des dossiers règlementaires et au travail sur le foncier. Les travaux sont projetés durant l'été 2024.





OBJECTIF M4 : Améliorer la connaissance et le suivi des peuplements piscicoles et astacicoles

Au démarrage du Contrat, les connaissances sur les populations piscicoles et astacicoles étaient parfois anciennes. Il a été nécessaire de les réactualiser sur certains secteurs. Un monitoring sur le plus long terme a ensuite été mis en œuvre et permet d'alimenter le dispositif de suivi des actions du Contrat.

Conformément aux dispositions du SDAGE* relatives aux espèces patrimoniales, le Contrat de bassin intègre un suivi des populations de truites méditerranéennes de l'Ire et des populations d'écrevisses à pattes blanches sur les affluents du Fier. Toutes ces actions ont démarré en 2018 et se poursuivent.

2 signataires engagés
3 opérations terminées

M4

Etat des dépenses vis-à-vis du montant
prévu sur 2017-2023 : **80 %**

Montant des subventions accordées

- CD74 : 58 697 €
- AERMC : 62 447 €

M4-1 : Suivi des peuplements piscicoles (SILA*)

Dans le cadre du protocole de suivi global de la qualité des cours d'eau qui a démarré en 2020 (action Q1-1), le SILA réalise un monitoring des populations piscicoles du territoire. Les stations ont été choisies afin d'assurer une complémentarité avec les réseaux de suivi déjà existants (FDPPMA74*, OFB*).

En 2022, les élus du SILA ont validé la poursuite de ce monitoring sur la période 2023-2025.



La Filière à Argonay © SILA

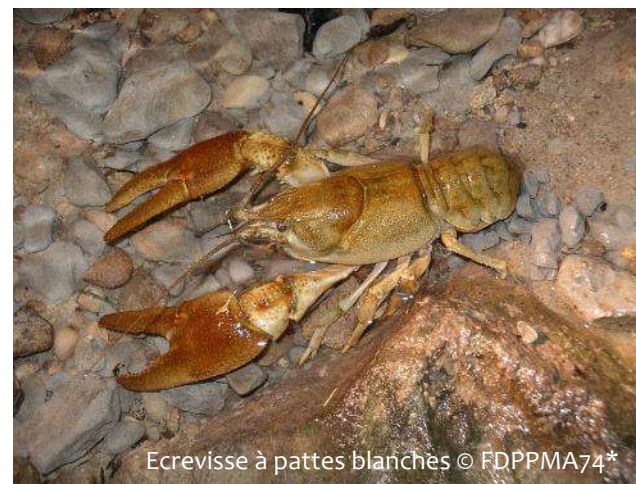


M4-1 : Suivi des populations de truites natives de l'Ire (FDPPMA74*)

L'étude génétique des populations de truites du bassin du lac d'Annecy menée par la FDPPMA74* et l'INRAE* en 2009 a révélé la présence d'une population de truites sédentaires de souche autochtone (méditerranéenne) sur l'Ire amont. Il s'agit de l'unique population native sur le bassin du lac. En complément des données quantitatives collectées par la FDPPMA* dans le cadre de son observatoire, de nouvelles analyses génétiques ont été réalisées en 2019 pour qualifier l'évolution de la population. Le rapport final a été rendu en octobre 2020. Il indique que, si la population reste fonctionnelle et équilibrée au niveau démographique, l'hybridation constatée avec la souche atlantique est de plus en plus importante (comparaison avec 2009), ce qui induira à terme une perte du potentiel adaptatif de cette population aux torrents de montagne.



FDPPMA74 - INTERREG III A "truites autochtones"



Ecrevisse à pattes blanches © FDPPMA74*

M4-1 : Suivi des populations d'écrevisses à pattes blanches sur les affluents du Fier (FDPPMA74*)

L'écrevisse à pattes blanches, espèce vulnérable et en danger sur le plan national et international, a été recensée sur 14 petits affluents situés dans les sous-bassins du Fier et de la Fillière. Si certaines populations sont en bonne santé, l'espèce reste très vulnérable aux pressions. Etant donné l'enjeu de préservation de cette espèce patrimoniale, le Contrat de bassin prévoit son monitoring. Il s'agit :

- De délimiter les linéaires colonisés (prospections régulières),
- De déterminer l'état de santé et la fonctionnalité des populations,
- D'évaluer la dynamique des populations entre le début et la fin du Contrat.

Le suivi mis en place depuis plusieurs années s'est poursuivi en 2023.

OBJECTIF M5 : Améliorer la connaissance et la prise en compte des risques hydrauliques

Afin d'organiser la gestion de crise en cas d'inondation, le Contrat de bassin prévoit l'élaboration de Plans Communaux de Sauvegarde (PCS*) sur plusieurs communes et l'actualisation des PCS* de certaines communes nouvelles. La maîtrise d'ouvrage de ces actions relève des communes.

L'élaboration et la mise à jour de PCS* sont terminées pour certaines collectivités. D'autres se mettent en ordre de marche pour rédiger ces documents en interne (formations).

Il convient de noter que la prise en compte des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau dans les documents d'urbanisme (cf. objectif M1) permettra de renforcer la prise en compte des risques hydrauliques dans l'aménagement du territoire.



M5-2 : Elaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le SILA, dans le cadre de la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation, a organisé gratuitement au sein de ses locaux des sessions de formation dont l'objectif était d'accompagner les communes pour la rédaction en interne de leur PCS*. Ces sessions, qui ont débuté en octobre 2019, étaient animées par le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) de la Préfecture de Haute-Savoie. De nombreuses communes du bassin versant ont participé à ces ateliers. Un exercice de gestion de crise devrait avoir lieu en 2024 à Lathuile.

10 signataires engagés

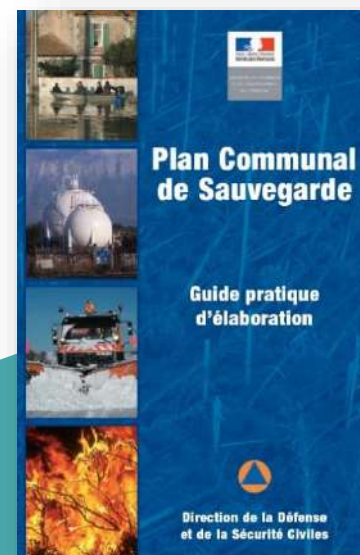
2 démarches préalables

2 opérations en cours

6 opération terminée

Etat des dépenses vis-à-vis du montant
prévu sur 2017-2023 : **52 %**

M5



OBJECTIF M6 : Réduire les aléas et la vulnérabilité à l'origine des risques, dans le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques

Outre les mesures relatives à la connaissance et à la prise en compte du risque, la stratégie de gestion du risque inondation portée par le Contrat de bassin consiste à agir sur les aléas et diminuer la vulnérabilité des personnes et des biens exposés. La préservation des champs d'expansion de crues, le ralentissement dynamique des crues, la gestion des boisements de berge, la protection contre les érosions et la réduction de la vulnérabilité des secteurs exposés sont autant de leviers qu'il est possible d'utiliser. Toutes ces actions ont bien entendu un lien évident avec les mesures de restauration hydromorphologique des cours d'eau ciblées dans l'objectif M1.

Un lien fort existe entre le Contrat de bassin et la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI*), dont le SILA* est la structure porteuse. Les mêmes objectifs sont affichés et plusieurs actions communes figurent dans les deux documents.

3 signataires engagés

- 1 démarche préalable
- 5 opérations en cours
- 4 opérations terminées

Etat des dépenses vis-à-vis du montant
prévu sur 2017-2023 : **16 %**

Montant des subventions accordées

- CD74 : 24 300 €
- AERMC : 28 500 €

M6



M6-1 : Restauration et entretien des boisements de berge et gestion des embâcles sur le territoire de la CCVT* (SILA* depuis le 01/01/2022, anciennement CCVT*)

Dans la poursuite des actions engagées par la CCVT*, le SILA* a réalisé en janvier 2023 une intervention d'urgence sur Le Nant du Sappey (pêche de sauvegarde, enlèvement de sédiments et réinjection dans le Fier).



M6-1 : Restauration et entretien des boisements de berge et gestion des embâcles sur le territoire de la CCFU* (SILA* depuis le 01/01/2022, anciennement CCFU*)

Dans la poursuite des actions engagées par la CCFU*, et comme cela a déjà été le cas en 2022, le SILA* a réalisé en mai 2023 une opération d'enlèvement d'embâcles sur le Fier, en amont des gorges du Fier au lieu-dit « le pont des Liasses ». Cette action se poursuivra dans les années à venir par une surveillance régulière de ce secteur.

M6-5 : Diagnostic des digues classées sur la CCSLA (SILA* depuis le 01/01/2022, anciennement CCSLA*)

Les travaux d'amélioration de la continuité écologique dans le bourg de Faverges impliquent une réflexion sur les ouvrages identifiés comme des digues le long de la Glière. Le SILA, en tant que gemapien, a à sa charge la régularisation administrative des ouvrages de protection contre les inondations en système d'endiguement. La consultation des entreprises pour la réalisation des études de danger et le dépôt des dossiers auprès des services de l'Etat est prévue début 2024.

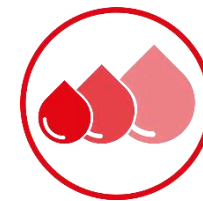


M6-5 : Diagnostic des digues classées sur la CCVT (SILA* depuis le 01/01/2022, anciennement CCVT*)

La CCVT* a lancé fin 2020 une étude de diagnostic des digues de son territoire, afin de se conformer à la législation en vigueur. En 2022, le SILA a repris la maîtrise d'ouvrage de cette action. Le modèle hydraulique a été mis à jour suite aux travaux de la « Déviation Est » réalisés par la Commune de Thônes. Le dépôt du dossier de demande d'autorisation initiale (comprenant étude de danger, aspects techniques et règlementaires) est prévu courant 2024.



Volet Q : qualité de l'eau



OBJECTIF Q1 : Disposer d'un état des lieux de la qualité de l'eau qui permette de suivre et d'évaluer l'efficacité du Contrat de bassin

En phase d'élaboration du Contrat, il a été constaté que les données disponibles sur la qualité de l'eau étaient hétérogènes, incomplètes et insuffisantes pour évaluer l'efficacité des actions du Contrat de bassin. Il a donc été prévu dès le démarrage du Contrat de réaliser un état initial et de mettre en place un observatoire du suivi de la qualité de l'eau, qui est opérationnel depuis 2020. Le programme scientifique de suivi du lac d'Annecy se poursuit et les résultats sont intégrés à l'Observatoire construit à l'échelle du bassin versant Fier & Lac. Une réflexion spécifique a été menée en 2019 sur le thème des Rejets Urbains par Temps de Pluie (RUTP*) et la possibilité de mettre en place un suivi de leur impact sur le milieu, notamment au niveau du bassin versant du lac.

Q1-1 : Poursuite du suivi de la qualité des eaux du lac d'Annecy (SILA*)

La qualité du lac d'Annecy est suivie annuellement par le SILA* depuis 1966 en partenariat avec l'INRAE* de Thonon-les-Bains (CARTEL*) qui assure les prélèvements et les analyses. Le suivi s'est densifié au fil du temps et s'appuie aujourd'hui sur des paramètres physico-chimiques, piscicoles et hydro-biologiques (phyto-plancton, zoo-plancton et macrobenthos). Il vient compléter le suivi du plan d'eau réalisé tous les 6 ans dans le cadre du réseau de contrôle et de surveillance (RCS*) de la DCE*.

Une convention de partenariat entre le SILA* et l'INRA* a été signée fin 2021 pour la période 2022 à 2025.

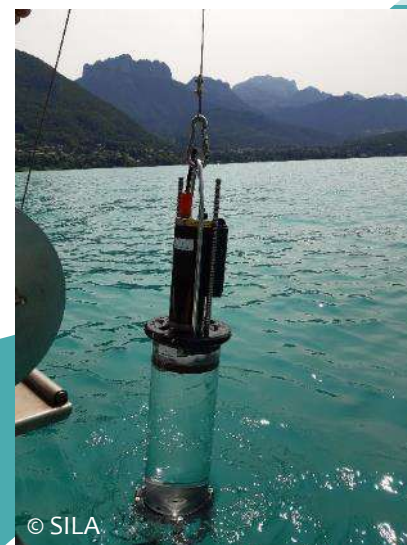
1 signataire engagé
2 opérations en cours
2 opérations terminées

Q1

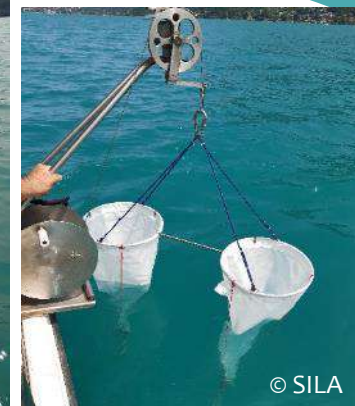
Etat des dépenses vis-à-vis du montant
prévu sur 2017-2023 : **95 %**

Montant des subventions accordées

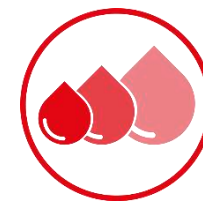
- CD74 : 258 039 €
- AERMC : 389 502 €



© SILA



© SILA

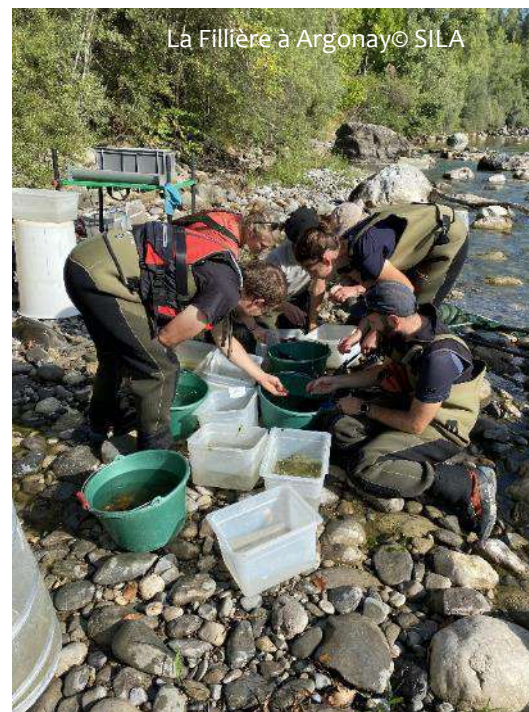


Q1-1 : Observatoire de la qualité des eaux sur le territoire du Contrat de bassin (SILA*)

L'observatoire pluriannuel de suivi de la qualité des cours d'eau, conçu en 2019 consiste en un suivi physico-chimique, hydrobiologique et thermique de plusieurs stations qui ont été positionnées de façon complémentaire avec les réseaux existants (Agence de l'eau, FDPPMA74*, OFB*).

Les résultats permettront d'évaluer l'efficacité des mesures mises en place dans le cadre du Contrat de bassin, d'améliorer la mise en œuvre du monitoring et de proposer de nouvelles pistes d'actions pour préserver la qualité des eaux.

L'observatoire a été mis en œuvre sur la période 2020-2022 et les élus du SILA ont validé la poursuite de l'Observatoire sur la période 2023-2025.

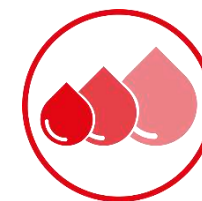


OBJECTIF Q2 : Réduire les apports polluants véhiculés par le ruissellement en zone urbaine

La réduction des Rejets Urbains par Temps de Pluie (RUTP*) constitue l'un des axes majeurs du volet Q du Contrat. Cette priorité se justifie au regard de l'impact potentiellement très important de ces rejets sur la qualité des milieux et de la très faible prise en compte de cette problématique dans la gestion actuelle des eaux pluviales. Un programme d'actions est prévu sur toute la durée du Contrat, sous pilotage et (co)maitrise d'ouvrage du SILA*. Sa mise en œuvre s'appuiera sur les résultats du Schéma général d'assainissement (cf. opération Q5-1), dont l'élaboration a pris fin en 2019 pour le volet eaux usées et s'est poursuivi en 2020 pour le volet eaux pluviales.

Trois axes de travail ont été retenus :

- L'amélioration de la connaissance du patrimoine et l'intégration de la gestion qualitative des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme ;
- La mise en œuvre de mesures de gestion et le cas échéant de travaux d'investissement ;
- L'information, la sensibilisation et le développement des échanges entre acteurs et usagers des réseaux d'eaux pluviales.



Q2-2 : Mise en œuvre du diagnostic permanent et de la gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (SILA*)

La mise en œuvre de la gestion patrimoniale vise à diminuer les entrées d'eaux parasites, diminuer les volumes envoyés sur SILOE et les rejets liés aux déversoirs d'orage, optimiser la durée de vie du patrimoine et diminuer les consommations énergétiques.

En 2023, plusieurs points de mesure de débit ont été mis en place ainsi que des suivis de hauteur d'eau dans les collecteurs. Plus de 21 km de réseau ont fait l'objet d'inspections télévisées cette année. Plusieurs opérations ont également été réalisées dans le cadre de travaux de réhabilitation.

L'ensemble de ces actions se poursuivra en 2024.

3 signataires engagés

4 démarches préalables

4 opérations en cours

2 opérations terminées

Etat des dépenses vis-à-vis du montant
prévu sur 2017-2023 : **63 %**

Montant des subventions accordées

- CD74 : 630 700 €

- AERMC : 877 171 €

Q2



© SILA

Q2-3: Elaborer et mettre en œuvre un plan de sensibilisation auprès des usagers du réseau d'eaux pluviales (Grand Annecy)

L'opération consiste à apposer des macarons « ICI COMMENCE LE LAC » (déclinés en ICI COMMENCE LE CHERAN / LE FIER / LA FILLIERE) sur les grilles d'eaux pluviales, afin que les habitants et les touristes fassent le lien entre la captation des eaux pluviales au niveau des grilles et leur restitution au milieu naturel (cours d'eau et lac d'Annecy). L'objectif de cette action est de réduire les apports polluants véhiculés par le ruissellement en zone urbaine.

En fin d'année 2023, 129 macarons ont été mis en place et la pose de 63 macarons supplémentaires est en cours.



Q2-9 : Exemplarité des collectivités : déconnexion des EPU* sur le ou les sites du SILA (SILA*)

Cette opération vise à déconnecter des surfaces imperméables du siège du SILA*, selon les principes actés dans le nouveau schéma général d'assainissement pour les eaux pluviales urbaines. Les travaux permettront à terme de favoriser l'infiltration des eaux, en utilisant les espaces verts disponibles. Les études, débutées en 2021, ont notamment consisté en des tests d'infiltration et des analyses de la qualité des eaux pluviales collectées sur le site.

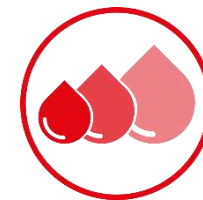
La consultation pour le marché de travaux devrait être lancée fin 2023. Les travaux seront réalisés en deux tranches (printemps et automne 2024).

OBJECTIF Q3 : Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses

Le Contrat de bassin a fait de la lutte contre les pollutions par les substances dangereuses l'une de ses priorités compte tenu de leur présence avérée dans le milieu, particulièrement au niveau de l'agglomération annécienne (Isernon, nant de Calvi, Herbe, Fier).

Dans ce contexte, le Contrat soutient toutes les démarches visant à réduire l'utilisation (agricole et non agricole) des pesticides. La réglementation a beaucoup évolué ces dernières années avec l'interdiction de leur utilisation pour la gestion des espaces publics mais aussi auprès des particuliers. La mise en œuvre au quotidien de ces principes est cependant parfois difficile.

Les actions ciblées dans le Contrat (phase 2) consistent à renforcer la sensibilisation du grand public tout en continuant l'accompagnement technique auprès des collectivités.



Q3-1 : Sensibilisation du grand public à la question du « zéro pesticide » (SILA*)

Le SILA a missionné l'association France Nature Environnement pour travailler sur la sensibilisation des jardiniers amateurs à la thématique du « zéro pesticide ». Plusieurs manifestations ont été réalisées en 2021 et 2022 :

- Tenue de stand aux marchés de producteurs de Poisy le 02 juillet 2021, Faverges le 10 septembre 2021 et Vaulx le 17 octobre 2021 ;
- Tenue de stand lors des portes ouvertes du centre horticole d'Annecy les 18 et 19 septembre 2021 ;
- Tenue de stand lors de la Foire de la Saint-Maurice à Thônes le 25 septembre 2021 ;
- Activités lors de la journée « village développement durable » à Rumilly, le 24 septembre 2022 ;
- Animations dans les jardins partagés de la MJC des Romains à Annecy les 16 et 26 novembre 2022.

Cette action n'a pas été poursuivie en 2023.

1 signataire engagé
1 opération terminée

Q3

Etat des dépenses vis-à-vis du montant
prévu sur 2017-2023 : **58 %**

Montant des subventions accordées

- CD74 : 7 762 €

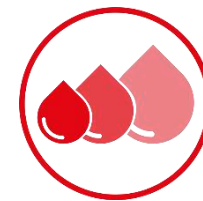


OBJECTIF Q4 : poursuivre la lutte contre les pollutions d'origine industrielle et artisanale

Si de nombreux points noirs sont aujourd'hui résorbés, le diagnostic réalisé en phase d'élaboration du Contrat de bassin met encore en évidence des rejets d'origine industrielle et artisanale fortement impactant pour le milieu, ainsi que des apports polluants plus diffus, issus de pratiques « sauvages » ou de rejets accidentels.

La principale action liée à l'objectif Q4 consiste à lancer une opération collective auprès des industriels et des artisans afin de réduire les émissions de substances polluantes vers le milieu naturel et dans les réseaux d'assainissement. Il s'agit de sensibiliser les acteurs économiques puis d'accompagner les entreprises volontaires pour réaliser des travaux au sein de leur établissement.

La première opération collective, menée par le SILA* jusqu'en décembre 2018, a concerné prioritairement les zones d'activités des Césardes, d'Altais et de Vovray. Elle s'est poursuivie en 2019 dans un cadre transitoire, avant le lancement officiel d'une nouvelle opération collective en 2020, cette fois sur tout le territoire de compétence « assainissement » du SILA.



Q4-1 : Opération collective de réduction des émissions de substances polluantes « Soyons Fier » : diagnostics (SILA*)

En 2023, les services du SILA ont pu mener à bien 6 diagnostics auprès de collectivités (+ 1 diagnostic en cours) et 16 diagnostics auprès d'entreprises (+ 3 diagnostics en cours), ce qui correspond aux engagements pris auprès de l'Agence de l'Eau. Des analyses complémentaires des eaux rejetées ont été réalisées dans 5 établissements en 2023.



1 signataire engagé

4 opérations en cours

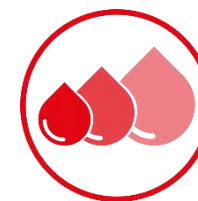
3 opérations terminées

Q4

Etat des dépenses vis-à-vis du montant
prévu sur 2017-2023 : **48 %**

Montant des subventions accordées

- CD74 : 14 400 €
- AERMC : 296 707 €



Q4-1 : Communication (SILA*)

Suite aux premières actions de communication réalisées (plaquette de présentation de l'opération collective, kakemono destiné aux expositions temporaires, brochure concernant le secteur automobile), le SILA a réalisé en 2023 une brochure dédiée au secteur du BTP.

Un évènement devant rassembler les professionnels du bâtiment a été organisé par le SILA mais annulé faute de participants. Cette manifestation devait notamment permettre de présenter l'opération collective menée par le SILA, de partager les retours d'expériences d'entreprises ayant bénéficié de subventions dans le cadre de l'opération collective de présenter les actions de la Fédération Française du BTP.

Q4-1: Mise en œuvre de travaux d'amélioration (entreprises volontaires)

Suite aux diagnostics réalisés par le SILA dans le cadre de « Soyons Fier », 22 sites ont été mis en conformité en 2023.

Les entreprises qui le souhaitent peuvent être accompagnées par le SILA* pour pouvoir bénéficier d'un co-financement de l'AERMC* pour réaliser les travaux de mise en conformité.

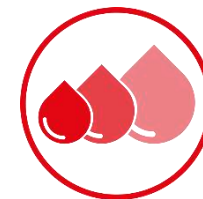
11 dossiers de demande de subventions ont été déposés auprès de l'AERMC* par des entreprises ou des collectivités en 2023 pour un montant total de 385 000 € (+ 1 dossier en cours pour un montant de 25 000 €) et environ 40 000 € de travaux ont été réalisés hors dossiers de subvention



OBJECTIF Q5 : Poursuivre la lutte contre les pollutions d'origine domestique et agricole

En matière d'assainissement, de gros efforts ont été effectués par les collectivités et le traitement des rejets tend à devenir globalement satisfaisant. Il existe cependant encore des points noirs, avec des problèmes ponctuels de pollution d'origine domestique. Par ailleurs, le niveau de connaissance du fonctionnement et des performances du réseau de collecte est hétérogène au niveau du bassin versant. Le SILA*, seule collectivité porteuse d'actions inscrites au Contrat de bassin sur ces sujets, a lancé plusieurs opérations prévues au Contrat de bassin.*

En ce qui concerne les pollutions d'origine agricole, la situation est plus ou moins similaire : la majorité des problèmes de rejets a été traitée. Il subsiste néanmoins localement des apports polluants provenant de petits élevages et ateliers fermiers.



Q5-1 : Création de micro-stations sur les hameaux de Glaise et des Prières sur la commune de Faverges-Seythenex (SILA*)

Les effluents du hameau des Prières sont actuellement collectés par un réseau ancien et raccordé à un ouvrage « dessableur » avant rejet au Ruisseau du Bard. Au hameau de Glaise il existe également un collecteur qui achemine les effluents jusqu'à une UDEP* qui nécessiterait une réhabilitation.

Une étude de faisabilité a été lancée en 2022 pour la mise en œuvre d'une nouvelle UDEP* pour chacun de ces deux hameaux. L'étude pour le hameau de Glaise a montré que le coût du projet ramené au nombre de logements raccordé serait excessivement important. Le projet a donc été abandonné.

Pour le hameau des Prières, l'étude de faisabilité a été validée, des acquisitions foncières sont à réaliser.

2 signataires engagés

3 démarches préalables

1 opérations en cours

3 opérations terminées

Etat des dépenses vis-à-vis du montant
prévu sur 2017-2023 : **62 %**

Montant des subventions accordées

- CD74 : 464 726 €
- AERMC : 1 542 860 €

Q5

Q5-1 : Travaux sur les UDEP des Poiriers et de SILOE (SILA*)

L'objectif des travaux ces deux UDEP est d'augmenter les performances et les capacités de traitement pour s'adapter au changement climatique (baisse des débits d'étiage) et à l'augmentation de population raccordée (y compris suppression de l'UDEP de Lovagny).

Pour l'UDEP des Poiriers, le marché de MOE doit être lancé prochainement.

Pour l'UDEP de SILOE, les études réglementaires sont en cours et devraient être finalisées en 2024. L'ajout d'une ligne de 50 000 EH est envisagée. Le programme de MOE doit être élaboré en 2024-2025 sous réserve de maîtrise foncière et la mission de MOE devrait être lancée en 2026-2027.

OBJECTIF Q6 : Protéger les ressources pour l'alimentation en eau potable

Le Contrat de bassin soutient les démarches des collectivités visant à protéger la ressource en eau et à reconquérir sa qualité.

Un focus est tout particulièrement mis sur les captages prioritaires identifiés par le SDAGE* au titre du Grenelle, au niveau de la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie (captages de Sous-Chemiguet et de Saint-Eusèbe Palaisu). Les actions de protection ont débuté dès 2017.

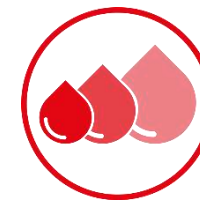
1 signataire engagé
4 opérations en cours

Q6

Etat des dépenses vis-à-vis du montant
prévu sur 2017-2023 : **29 %**

Montant des subventions accordées

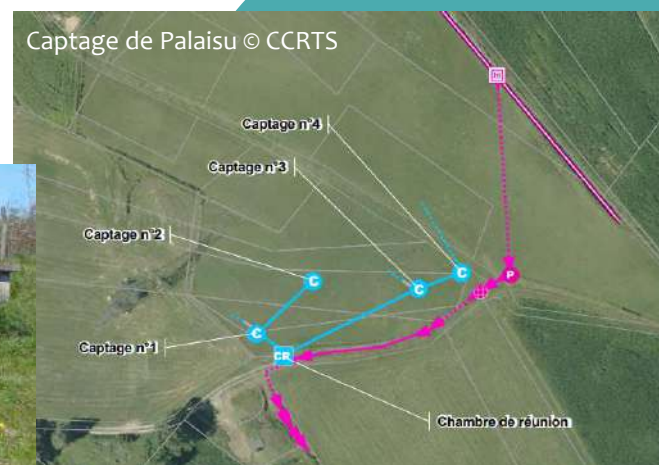
- CD74 : 3 520 €
- AERMC : 22 750 €



Q6-1 : Reconquérir la qualité de l'eau sur les deux captages prioritaires de Sous-Chemiguet et Saint-Eusèbe-Palaisu (CCRTS*)

En 2023, la CCRTS* a lancé deux missions de mise en œuvre et de suivi du programme d'actions agricoles et stratégie foncière pour les deux captages.

Les objectifs de ces missions sont de renforcer et pérenniser la démarche du plan d'actions agricoles mis en place lors du précédent programme (animation, poursuite de la mise en œuvre et suivi des bonnes pratiques sur le long terme, poursuite des mesures de suivi de la qualité de l'eau) et de mettre en place une stratégie foncière avec l'élaboration d'un diagnostic foncier croisant la vulnérabilité de la ressource et l'analyse de la dureté foncière, de faire appel à un opérateur foncier et d'acquérir des terrains ou de mettre en place des baux environnementaux par exemple.



Volet R : ressources en eau



OBJECTIF R1 : Compléter la connaissance du régime hydrologique des cours d'eau

Le Contrat prévoyait dès son démarrage (2017-2019) la définition d'une stratégie d'instrumentation des cours d'eau, pour une mise en œuvre dans sa seconde phase opérationnelle (2020-2023). Le diagnostic a en effet mis en évidence le besoin de données sur l'hydrométrie en période d'étiage. Le réseau de données disponibles et le maillage des stations de suivi n'étaient pas suffisants pour caractériser précisément le fonctionnement hydrologique des cours d'eau, et tout particulièrement ceux pré-identifiés comme à enjeux. L'étude de stratégie finalisée en 2019 a permis aux élus du territoire de se positionner sur un scénario d'équipement de nouvelles stations de mesures des débits des cours d'eau. Ce réseau de stations est désormais opérationnel et permet notamment d'alimenter les études quantitatives.

R1-1 : Fiabilisation des courbes de tarage des stations de mesure existantes (DREAL*)

Cette action est mentionnée pour mémoire dans le Contrat de bassin. Elle est en effet engagée à l'échelle de la région Auvergne Rhône-Alpes depuis 2017 par la DREAL*. L'objectif est de réaliser chaque année 6 jaugeages par station (jusqu'à 12 pour certaines stations ayant évolué suite à des travaux ou subissant un fort transit sédimentaire). Ce dispositif permet de garantir la qualité des données des stations exploitées. Les stations du bassin du lac sont concernées par cette démarche.

2 signataires engagés

2 opérations en cours

2 opérations terminées

R1

Etat des dépenses vis-à-vis du montant
prévu sur 2017-2023 : **77 %**

Montant des subventions accordées

- CD74 : 172 200 €
- AERMC : 140 657 €



Borjette ©DREAL* - AURA

R1-1: Installation et fonctionnement du réseau hydrométrique complémentaire (SILA*)

Un réseau de stations de mesure du débit des cours d'eau a été déployé sur le territoire du SILA en complément du réseau existant géré par les services de l'Etat. Ce réseau comprend :

- 9 stations équipées de façon à permettre un suivi du débit en continu (dont 5 stations exploitées par le SILA depuis décembre 2022 et 4 stations qui seront exploitées par le SILA à partir de décembre 2023) ;
- 6 stations non équipées faisant l'objet de jaugeages (mesures de débit) ponctuels (dont 3 stations exploitées par le SILA depuis décembre 2022 et 3 stations qui seront exploitées par le SILA à partir de décembre 2023).

Le réseau de stations de mesure a été conçu pour se focaliser sur la période d'étiage. Les données collectées permettent notamment d'alimenter les études quantitatives sur la ressource en eau.



OBJECTIF R2 : Partager la ressource et mettre en œuvre des mesures de gestion des usages et de la ressource

L'étude « Stratégie de connaissance (instrumentation hydrométrique) et de gestion quantitative des cours d'eau », menée en 2018-2019 par le SILA, a permis d'identifier de potentiels déséquilibres quantitatifs sur plusieurs secteurs du bassin versant Fier & lac : les sous-bassins versants du Fier amont, de la Fillière et de l'Eau morte.

Dans le SDAGE 2022-2027, le bassin Fier & Lac d'Annecy est identifié comme « sous bassin sur lequel des actions de préservation des équilibres quantitatifs sont nécessaires pour tout ou partie du territoire pour l'atteinte du bon état » (carte 7B). Face à ces constats, des études « volumes prélevables » ont été lancées en 2023 par le SILA sur les secteurs prioritaires.

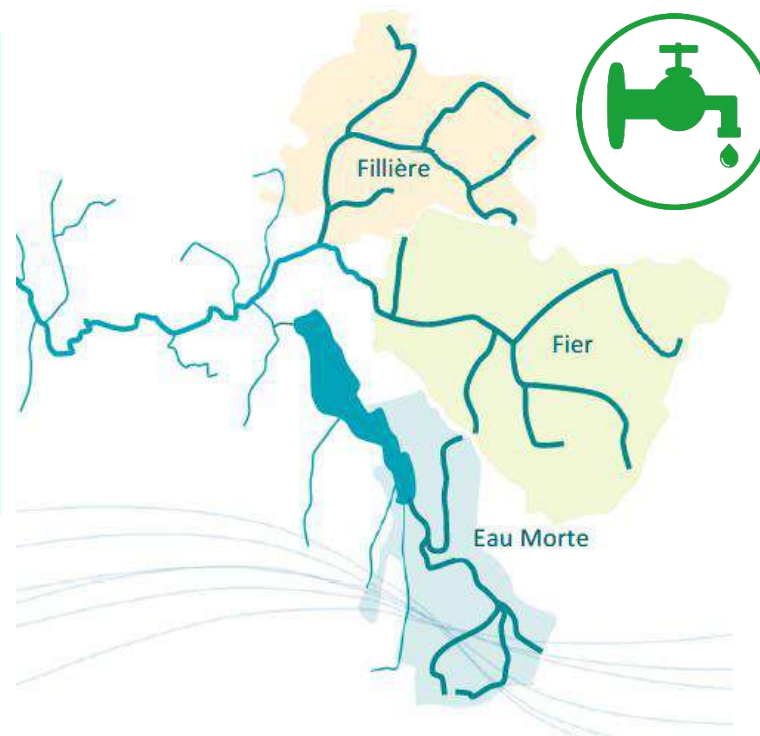
R2-1 : Etudes quantitatives de bassins versants à enjeux : bilan ressources / usages et définition des éventuelles mesures de gestion sur la base de débits d'objectifs (SILA*)

Le Comité de pilotage « n°0 » du 3 février 2023 a permis la validation du cahier des charges de l'étude de détermination des volumes maximum prélevables sur trois secteurs : les sous-bassins du Fier amont, de la Fillière et de l'Eau Morte, mais en conservant également un regard global sur l'ensemble du bassin versant.

L'objectif de l'étude est de croiser les ressources disponibles sur le territoire (en situation actuelle et future avec incidence du changement climatique) avec les besoins des milieux et les usages anthropiques, et de co-construire un programme d'actions permettant de mettre en œuvre une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Le marché a été attribué en juillet 2023 pour la réalisation de cette étude, renommée depuis « Opération Quanti-Fier : engagés pour nos ressources en eau ! ». La phase 1 de collecte des données est en cours avec un premier Comité technique qui s'est tenu le 09 octobre 2023. La démarche de concertation est déjà engagée avec des entretiens individuels qui se sont déroulés sur novembre / décembre 2023 et des ateliers thématiques qui sont prévus début 2024.

D'après le planning prévisionnel, l'étude devrait être finalisée mi-2026.



1 signataire engagé

1 opération en cours

R2

Etat des dépenses vis-à-vis du montant
prévu sur 2017-2023 : 1 %

Montant des subventions accordées

- CD74 : 120 000 €
- AERMC : 194 050 €

OBJECTIF R3 : Sécuriser l'approvisionnement en eau potable

Le Contrat de bassin Fier & Lac d'Annecy se fixe comme objectif de soutenir les actions portées par les collectivités compétentes visant à sécuriser l'alimentation en eau potable des populations, dans le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques.

R3-1 : Etude spécifique de la ressource "Lac d'Annecy" (Grand Annecy)

L'étude vise à évaluer l'impact du changement climatique sur la ressource en eau du Lac d'Annecy et à définir les conditions d'exploitation pour l'alimentation en eau potable.

Le prestataire a été attribué en septembre 2022. La première phase de l'étude (caractérisation du climat actuel et définition des indicateurs) s'est déroulée sur l'année 2023 avec un Comité Technique (COTECH) en mars 2023 et un Comité de Pilotage (COFIL) en juin 2023. L'étude devrait être finalisée au premier trimestre 2024.

R3-1 : Etude de caractérisation de la ressource alimentant le forage de Dollay (plaine alluviale de La Fillière) (Grand Annecy)

Cette étude a pour but de mettre en place les préconisations définies dans l'étude hydrogéologique réalisée en 2009-2011, d'élargir le champ de l'étude aux différentes ressources du bassin versant dans le contexte du changement climatique afin d'affiner les débits potentiels d'exploitation.

Le prestataire a été retenu en septembre 2023. L'étude devrait être finalisée en 2025, et le suivi de la nappe se poursuivra jusqu'en 2028.



1 signataire engagé
2 opérations en cours
1 opérations terminées

R3

Etat des dépenses vis-à-vis du montant
prévu sur 2017-2023 : **52 %**

Montant des subventions accordées

- CD74 : 165 800 €
- AERMC : 259 675 €

OBJECTIF R4 : Poursuivre les démarches d'économie d'eau

L'urbanisation croissante sur le territoire et les épisodes de sécheresse de plus en plus intenses constatés dans un contexte de changement climatique impliquent une utilisation plus raisonnée de la ressource.

Conformément au SDAGE*, le Contrat de bassin Fier & Lac d'Annecy soutient toutes les démarches entreprises par les collectivités compétentes pour économiser l'eau.

Il peut s'agir de travaux, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion patrimoniale des réseaux, mais également d'actions de communication.

1 signataire engagé

1 opération en cours

1 opération terminée

R4

Etat des dépenses vis-à-vis du montant
prévu sur 2017-2023 : **100 %**

Montant des subventions accordées

- CD74 : 185 800 €
- AERMC : 56 250 €



R4-1 : Gestion patrimoniale des réseaux AEP* (Grand Annecy)

Les travaux relatifs à la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable font partie du quotidien des services de la Direction eau potable de Grand Annecy, pour un budget annuel de 5 à 7 millions d'euros. Par ailleurs, une étude stratégique pour le renouvellement optimisé des réseaux d'eau potable a été portée par le Grand Annecy et achevée fin 2022.

R4-1 : Lien entre les forages d'Argonay et de Villaz pour sécuriser l'alimentation en eau potable de la commune de Villaz (Grand Annecy)

Les travaux de réalisation d'une liaison hydraulique entre ces deux forages ont été réceptionnés en janvier 2023. Cependant, pour être fonctionnelle, l'interconnexion nécessite des travaux d'adaptation de la station de pompage de Villaz (travaux prévus sur l'année 2024, le Maître d'œuvre est déjà retenu).

R4-1 : Sensibilisation du grand public sur le thème des économies d'eau (Grand Annecy)

Une exposition sur le thème des économies d'eau a été conçue en 2019 par Grand Annecy en collaboration avec le CCSTI (Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle) La Turbine. Destinée au grand public, elle est principalement positionnée sur le site des Espagnoux.

L'objectif de sensibilisation s'est poursuivi avec la réponse à l'appel à projet de l'Agence de l'Eau « Eau et participation citoyenne » en 2022.

Volet V : valorisation

OBJECTIF V1 : Valoriser le patrimoine lié à l'eau tout en s'assurant de la préservation des milieux naturels

Le bassin versant est riche de son patrimoine lié à l'eau en général et aux milieux aquatiques en particulier : le lac d'Annecy et ses milieux humides remarquables associés (marais de la Cluse du lac) ainsi que des parcours récréatifs, sportifs et touristiques reconnus comme la Plaine du Fier ou les Gorges du Fier. Le Contrat de bassin soutient les projets de valorisation du patrimoine lié à l'eau dans la mesure où ils sont de nature à préserver les milieux naturels et de préférence lorsqu'ils s'intègrent dans un plan de gestion global du site.

4 signataires engagés
4 opérations en cours

V1

Etat des dépenses vis-à-vis du montant
prévu sur 2017-2023 : **100 %**

Montant des subventions accordées
- CD74 : 216 000 €



V1-1 : Valoriser le patrimoine naturel de la plaine du Fier (CCVT* et Département)

La CCVT* et le Département sont porteurs d'une action visant à améliorer l'accueil du public au niveau de la Plaine du Fier (de la Balme-de-Thuy à Dingy) : construction de portes d'entrées du site, aménagement de sentiers de découverte, travail sur l'interprétation...

Les travaux d'aménagement des sentiers ont démarré l'été 2019 et se sont poursuivis en 2020 et 2021. La réalisation des portes d'entrée, plus complexe, est en cours (travaux de terrassements terminés) et sera finalisée en 2024.

V1-1 : Valoriser le patrimoine hydroélectrique (EDF*, CPIE-BG*, SILA*)

EDF* poursuit son action de sensibilisation sur le terrain avec les hydroguides, qui vont chaque été à la rencontre du public sur les rives du Fier. Chaque année, environ 4 000 personnes sont abordées. Près de la moitié d'entre elles ignorent les risques liés au fonctionnement des aménagements hydroélectriques sur les cours d'eau. Le CPIE-BG accompagne les hydroguides dans leur mission, notamment dans la prise de contact avec les usagers. En parallèle en 2023, EDF* en partenariat avec le CPIE-BG a réalisé des actions auprès des établissements scolaires (notamment visite de la centrale hydroélectrique de Chavaroche le 18-09-2023 avec une classe du Lycée Porte des Alpes de Rumilly).

OBJECTIF V3 : Sensibiliser le grand public

Le plan de sensibilisation mené en phase d'élaboration du Contrat a permis de déterminer les actions inscrites initialement dans le programme du Contrat. Le choix a été fait de ne pas construire de volet « sensibilisation, valorisation » étoffé mais plutôt d'intégrer les actions identifiées au sein des volets opérationnels (« milieux aquatiques » et « qualité » notamment).

A l'issue de la Phase 1 du Contrat, il a été constaté le faible démarrage de ces actions de sensibilisation. Il a ainsi paru nécessaire de compléter le volet « valorisation » pour la phase 2, avec des opérations qui paraissent mieux en phase avec les attentes du territoire.

V3-1 : Visites guidées grand public sur les cours d'eau (SILA*)

En 2023, cinq visites guidées le long des cours d'eau du territoire ont été proposées au grand public entre juillet et octobre : le Fier « amont » à Thônes, le Fier « aval » à Vallières-sur-Fier, le Fier « médian » à Annecy, le Saint-Ruph à Faverges et la Fillière à Groisy. La visite consiste en une balade accompagnée d'environ deux heures sur un sentier facilement accessible au bord du cours d'eau avec des ateliers thématiques. En moyenne une quinzaine de personnes assiste à chaque visite.



© Natur'Envie



V3-1 : Sensibilisation des enfants sur le temps scolaire via l'outil « sentinelles » (SILA*)

En 2021, le SILA a élaboré en collaboration avec l'éducation nationale un kit de 8 séances dédié au temps scolaire, sur différents thèmes liés à la gestion des milieux aquatiques.

Depuis septembre 2022, deux kits étaient disponibles et déployés dans différentes classes du bassin versant. Un troisième kit pédagogique a été construit en 2023. Sur l'année scolaire 2022/2023 ce sont 20 classes soit 546 élèves qui ont pu être sensibilisés grâce à cet outil.

2 signataires engagés
3 opérations terminées

V3

Etat des dépenses vis-à-vis du montant
prévu sur 2017-2023 : **84 %**

Montant des subventions accordées

- CD74 : 18 120 €
- AERMC : 10 500 €

Volet G : gouvernance et suivi



OBJECTIF G1 : Définir l'échelle adaptée pour gérer efficacement les enjeux de l'eau et être en adéquation avec les leviers de financement et l'exercice des compétences

Le SILA* assure, en tant que structure porteuse, l'animation de la mise en œuvre du Contrat de bassin à l'échelle du bassin versant Fier & Lac. Afin de poursuivre l'organisation de la gouvernance dans le domaine de l'eau, le Contrat de bassin accompagne les collectivités qui souhaitent réaliser des études de structuration des compétences GEMAPI* ainsi que Eau et Assainissement.

2 signataires engagés
1 opération en cours
3 opérations terminées

G1

Etat des dépenses vis-à-vis du montant
prévu sur 2017-2023 : **100 %**

Montant des subventions accordées
- AERMC : 503 346 €

G1-1 : Accompagnement à l'évolution des statuts du SILA en vue d'une structuration de type EPAGE* (SILA*)

Dans la continuité de la première phase d'évolution des statuts du SILA*, qui ont permis d'intégrer la compétence du « Grand cycle de l'eau » depuis le 1er janvier 2022 (dont les aspects opérationnels / travaux de la GEMAPI*), le comité syndical du SILA* a délibéré favorablement le 12 décembre 2022 sur le projet de demande de reconnaissance du SILA comme Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE*).

Après avoir reçu les avis favorables du Comité d'agrément Rhône-Méditerranée et de la Préfète coordinatrice du bassin Rhône-Méditerranée, le SILA sera désormais reconnu officiellement comme EPAGE à compter du 1er janvier 2024, suite à une nouvelle modification de ses statuts intégrant cette transformation. Cette reconnaissance EPAGE du SILA doit permettre de faciliter à l'avenir l'accès aux subventions et à la contractualisation avec les financeurs.

G1-1 : Mission d'animation : 1 ETP pour des actions liées à la gestion des eaux pluviales urbaines (Grand Annecy)

Un poste de chargé de mission eaux pluviales urbaines a été créé depuis juillet 2021. Le chargé de mission réalise notamment les missions suivantes :

- accompagnement à la mise en œuvre de la stratégie de gestion intégrée des eaux pluviales ;
- impulsion, pilotage et suivi de la stratégie de déconnexion / désimperméabilisation de l'existant ;
- conduite de l'étude des travaux de réutilisation/valorisation des eaux pluviales sur le patrimoine public.

OBJECTIF G3 : Animer, suivre et évaluer la mise en œuvre du Contrat

Afin d'animer, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du Contrat, le SILA* dispose d'une cellule d'animation et d'ingénierie. Cette équipe pluridisciplinaire a pour mission d'animer et de coordonner toutes les actions inscrites au Contrat et de mettre en œuvre les actions thématiques sous maîtrise d'ouvrage du SILA*.

Des opérations de communication et de sensibilisation générale des partenaires et du grand public sont également menées.

1 signataire engagé
1 opérations en cours
5 opérations terminées

G3

Etat des dépenses vis-à-vis du montant
prévu sur 2017-2023 : **100 %**

Montant des subventions accordées

- CD74 : 76 797 €
- AERMC : 999 916 €



G3-1 : Bilan final du Contrat de bassin

Les objectifs de ce bilan sont notamment d'évaluer les moyens mis en œuvre et la gouvernance, recueillir les avis des acteurs associés, évaluer les effets du Contrat de bassin et initier les bases d'un futur outil contractuel.

Cette phase de bilan sera une démarche associant l'ensemble des acteurs locaux impliqués et des partenaires institutionnels. L'étude sera confiée à un prestataire afin d'apporter une expertise technique et un recul externe nécessaire à ce type d'évaluation.

Il est prévu le démarrage de l'étude début 2024 pour une durée de neuf mois.

G3-2 : Recrutement de l'équipe d'animation du Contrat de bassin (SILA*)

L'équipe en charge de l'animation du Contrat et de la mise en œuvre des actions sous maîtrise d'ouvrage SILA est la suivante :

- Directeur environnement et grand cycle de l'eau
- Responsable du service milieux naturels et sensibilisation
- Responsable du service rivières et grand cycle de l'eau et animatrice du Contrat
 - o Chargée de mission ingénierie milieux aquatiques
 - o Chargé de projet et de travaux GEMAPI
 - o Chargée de mission qualité et ressource en eau
 - o Technicien de rivières

Syndicat Mixte du Lac d'Annecy

7, rue des Terrasses

B.P. 39

74 962 CRAN-GEVRIER cedex

Tél. : 04 50 66 77 77

Courriel : [silaf@silaf.fr](mailto:sila@silaf.fr)

Site internet : www.silaf.fr

